



DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 - 196

Nomenclature @CTES : Domaine te Patrimoine / Location

DOMAINE ET PATRIMOINE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU 7 RUE SAINT MICHEL AU PROFIT DE L'EPMS
POUR LE PROJET SESSAD**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de location ;
- Vu le « Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile » (SESSAD) mis en place depuis 2021 par l'Etablissement Public Médico-Social (EPMS) du Tonnerrois ;
- Considérant que la continuité de ce service nécessite des locaux adaptés et que l'EPMS n'en possède pas ;
- Considérant que la convention d'occupation signée en date du 15/03/2021 entre l'Etablissement et la municipalité a permis le développement du SESSAD ;
- Considérant la demande de l'Etablissement de renouveler la convention d'occupation ;

DECIDE

- De conclure, au profit de l'EPMS du Tonnerrois, sis 2 route des Brions à Tonnerre (89700), une convention de mise à disposition, aux conditions suivantes :
 - o Lieu : 7 rue Saint-Michel – appartement 1er étage ;
 - o Date de début : 15/03/24 ;
 - o Durée : un an reconductible annuellement jusqu'à une durée maximum de 3 ans ;
 - o Montant : loyer mensuel de 500€ ;
- De signer tous les documents afférents à cette convention ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout avenant à cette convention, selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 30 septembre 2024,

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre